

**Bruxelles, le 23 novembre 2023
(OR. en)**

15738/23

**EDUC 457
JEUN 270
SOC 811
CULT 165
DIGIT 271**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil sur la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil visées en objet, approuvées par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session tenue le 23 novembre 2023.

Conclusions du Conseil sur la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPELLANT que l'article 2 du traité sur l'Union européenne dispose que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités.

SOULIGNANT l'engagement de l'Union à promouvoir et affirmer ces valeurs et à contribuer à leur préservation et à leur développement, comme le prévoient l'article 3, paragraphes 1 et 5 du traité sur l'Union européenne et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

RAPPELANT LE CONTEXTE POLITIQUE tel qu'il est exposé à l'annexe des présentes conclusions.

RECONNAISSANT que:

1. Tous les États membres sont confrontés à des défis liés aux conséquences des transformations économiques, politiques, sociales, culturelles et technologiques, aux migrations internationales et à d'autres sources de préoccupation sociale et de polarisation politique, telles que la persistance des inégalités socio-économiques, ainsi que l'augmentation des tendances nationalistes clivantes, de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'homophobie, de la biphobie, de la transphobie, de l'interphobie et de l'intolérance fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle, des discours de haine et de la radicalisation, conduisant à l'extrémisme violent. Ces phénomènes viennent s'ajouter à une décennie difficile pour l'Union européenne, marquée par la montée en puissance des mouvements populistes et anti-européens et par le processus de désintégration lié au Brexit.
2. La récente crise mondiale, et notamment la pandémie de COVID-19, a également profondément marqué nos sociétés démocratiques, posant des défis sans précédent pour les relations entre État et société, la fiabilité des informations et, finalement, en ce qui concerne la capacité des institutions démocratiques à faire face à l'évolution rapide des besoins et des demandes de la société. Les effets se font également sentir en termes de qualité, d'égalité et d'équité dans l'éducation et la formation.

3. La guerre d'agression injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, qui va de pair avec un flux constant de désinformation à grande échelle, non seulement constitue une attaque contre l'Ukraine, mais est également le signe d'un mépris du droit international et des valeurs universelles telles que la paix, et représente une menace directe pour l'UE en tant qu'espace de paix, de sécurité et de liberté.
4. Nos sociétés démocratiques ouvertes dépendent du débat public. Celui-ci permet à des citoyens bien informés d'exprimer leur volonté et leurs opinions par l'intermédiaire de processus politiques libres et équitables. L'éducation aux médias, l'utilisation sûre, critique et responsable des technologies numériques selon une approche centrée sur l'humain et une bonne compréhension des défis actuels liés à la mésinformation et à la désinformation sont donc essentielles pour une participation démocratique éclairée et, in fine, pour les processus d'apprentissage. Les avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle, synonymes à la fois de risques et de perspectives, font également clairement apparaître le rôle décisif de ces facteurs, qui sont également déterminants dans la lutte contre les stéréotypes et les normes préjudiciables.
5. Les défis liés au développement durable et au changement climatique rendent nécessaire une transition écologique équitable et inclusive, et impliquent d'associer et de faire participer l'ensemble de la société au processus et de contrer les positions controversées.
6. Tous ces défis et ces risques peuvent avoir des conséquences, telles qu'une polarisation sociale, une désaffection à l'égard de la politique et une distanciation vis-à-vis des institutions démocratiques et de leurs processus participatifs, qui suscitent des inquiétudes de plus en plus fortes au sein des sociétés européennes. Ils prouvent qu'il faut continuer de défendre nos démocraties et de renforcer nos valeurs européennes communes visées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ils ont également mis en évidence la valeur ajoutée que représente l'Union européenne pour relever ces défis, faire face à ces risques et trouver des solutions communes.

7. L'ambition de réaliser l'espace européen de l'éducation repose sur une série de valeurs et de principes éducatifs clés qu'il faut continuer de renforcer, tels que la qualité, l'égalité, l'équité, la réussite pour tous, l'inclusion, le respect et la diversité¹.
8. Dans ce contexte, les systèmes d'éducation et de formation doivent non seulement anticiper les nouveaux défis, s'y adapter et y répondre de manière appropriée, mais aussi contribuer à l'avenir de nos démocraties et de l'UE, en façonnant des citoyens actifs, engagés et créatifs, conscients des valeurs qu'ils partagent et capables d'améliorer leur cadre de vie. L'ensemble de valeurs européennes communes mises en avant par l'éducation et la formation est à l'origine du statut socio-économique dont jouit l'UE à l'échelle mondiale et le rend possible.

PREND NOTE de ce qui suit:

1. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027², qui souligne la nécessité de fournir aux jeunes les ressources nécessaires pour qu'ils puissent devenir des citoyens actifs et des acteurs du changement positif inspirés par les valeurs de l'UE et une identité européenne³, et le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, qui insiste sur la nécessité de renforcer les compétences citoyennes des jeunes et leur sentiment d'appartenance à la société et à l'Union européenne.
2. La stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant⁴, dont l'un des domaines thématiques prioritaires consiste à donner aux enfants les moyens d'être des citoyens actifs et des membres de sociétés démocratiques.

¹ Résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030) (JO C 66 du 26.2.2021, p. 1).

² Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018, p. 1).

³ Onze objectifs pour la jeunesse européenne ont été définis au cours du sixième cycle du dialogue structuré intitulé "La jeunesse en Europe: quelle suite?": "Connecter l'Union européenne avec la jeunesse", "Égalité de tous les genres", "Sociétés inclusives", "Information et dialogue constructif", "Santé mentale et bien-être", "Soutenir les jeunes rurales", "Qualité de l'emploi pour tous", "Apprentissages de qualité", "Espaces et participation pour tous", "Une Europe verte et durable" et "Organisations de jeunesse et programmes européens".

⁴ COM(2021) 142 final.

3. Les résultats de la conférence sur l'avenir de l'Europe concernant l'éducation, dans lesquels les citoyens ont entre autres recommandé de "développer en Europe une éducation et un apprentissage tout au long de la vie à l'épreuve du temps", en mettant l'accent, notamment, sur l'"Éducation civique sur les processus démocratiques ainsi que les valeurs de l'UE et l'histoire de l'Europe" et sur "la garantie d'un volume minimal d'enseignement sur l'Union européenne, en particulier ses processus démocratiques, sans négliger l'histoire de l'intégration européenne et de la citoyenneté européenne"⁵.
4. Les résolutions du Parlement européen de 2021 et de 2022 proposant un ensemble complet de recommandations pour une éducation à la citoyenneté européenne renouvelée et soulignant la volonté d'encourager une identité européenne commune au moyen, entre autres, d'un programme universitaire commun et d'intégrer résolument une dimension européenne dans l'éducation⁶, ainsi qu'un cadre commun pour une éducation à la citoyenneté présentant une dimension européenne, ce qui inclut l'apprentissage des valeurs européennes et l'élaboration de supports et d'approches didactiques communs⁷.

⁵ Conférence sur l'avenir de l'Europe – Rapport sur les résultats finaux, mai 2022 (propositions de l'assemblée plénière 46 et 37).

⁶ Résolution du Parlement européen du 6 avril 2022 sur le déploiement de mesures en faveur de l'éducation civique (2021/2008(INI)) (JO C 434 du 15.11.2022, p. 31).

⁷ Résolution du Parlement européen du 11 novembre 2021 sur l'espace européen de l'éducation: une approche globale commune (2020/2243(INI)) (JO C 205 du 20.5.2022, p. 17).

5. La communication de la Commission du 18 novembre 2022 sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'espace européen de l'éducation⁸, qui invite les États membres, les autres institutions de l'UE et les parties prenantes à mener une réflexion commune sur les défis majeurs et les mesures orientées vers l'avenir, telles que la "promotion de l'éducation à la citoyenneté européenne", ainsi que sur les stratégies pour une Union de l'égalité⁹ adoptées par la Commission, qui soulignent le rôle important d'une éducation et d'une formation de qualité et inclusives, facteur de progrès vers une Union de l'égalité pour tous, sans distinction fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

INSISTE SUR le rôle crucial que peuvent jouer l'éducation et la formation pour façonner l'avenir de l'Europe. Les actions associées aux priorités stratégiques établies par la résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), consistent, entre autres, à conférer une perspective européenne à l'éducation et à la formation et à donner aux apprenants un aperçu de ce que l'Europe et l'Union signifient dans leur vie quotidienne. Cela suppose de renforcer l'esprit critique et de promouvoir les compétences civiques, interculturelles et sociales, la compréhension et le respect mutuels, ainsi que l'appropriation des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux et humains à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, quel qu'en soit le type.

SOULIGNE que, dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours de l'espace européen de l'éducation, le Conseil convient, dans sa résolution de mai 2023 sur l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025 et au-delà¹⁰, qu'il y a lieu de mettre un accent particulier sur l'amélioration de l'acquisition de compétences clés pour permettre le développement complet de tous les citoyens européens sur les plans personnel, social, civique et professionnel.

⁸ COM(2022) 700 final.

⁹ Cinq stratégies en faveur de l'égalité ont été adoptées en 2020 et 2021 pour progresser vers une Union de l'égalité: la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 (COM(2020) 152 final); la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 (COM(2020) 698 final); le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 (COM(2020) 565 final); le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2020-2030 (COM(2020) 620 final); et la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 (COM(2021) 101 final).

¹⁰ JO C 185 du 26.5.2023, p. 35.

CONVIENT de ce qui suit:

1. L'éducation à la citoyenneté démocratique contribue à renforcer la résilience de l'Europe en ces temps de crise et de mutations rapides et profondes, et doit occuper une place centrale dans les politiques en matière d'éducation et de formation car elle constitue la porte d'accès à l'apprentissage des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique. Cet aspect est particulièrement pertinent, non seulement dans le cadre de l'éducation et de la formation, mais aussi pour la société dans son ensemble, qui doit être activement associée. Tous les citoyens de l'UE (y compris les nouveaux venus et les personnes issues de l'immigration) doivent développer les compétences nécessaires pour participer à nos sociétés de manière active et responsable.
2. L'éducation à la citoyenneté démocratique devrait reposer sur le développement de compétences clés, y compris les dimensions sociale, culturelle et émotionnelle, ainsi que sur la capacité à élaborer une pensée et une réflexion critiques. Elle devrait être fondée sur l'enseignement et l'apprentissage au moyen de la démocratie, au sujet de la démocratie et en faveur de celle-ci et, en particulier, sur les compétences citoyennes, qui sont la capacité à agir en tant que citoyens responsables et à participer pleinement à la vie civique et sociale¹¹, tant hors ligne qu'en ligne, non seulement au niveau local et national, mais aussi au niveau européen et international. À cet égard, l'éducation à la citoyenneté démocratique devrait être liée à l'éducation à la citoyenneté mondiale et à l'éducation au développement durable, ainsi qu'au respect des droits de l'homme en tant que fondement de la démocratie, et devrait inclure dans sa dimension européenne, entre autres éléments et selon les circonstances nationales:

¹¹ Comme définies dans la recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO C 189 du 4.6.2018, p. 1).

- a) la compréhension des valeurs européennes communes qui sous-tendent l'Union¹²;
 - b) la connaissance de l'histoire de l'intégration européenne, de l'Union, de ses objectifs et du fonctionnement de ses institutions, afin que tous les citoyens soient en mesure de réfléchir sur sa pertinence et sa valeur ajoutée et puissent participer activement aux processus démocratiques européens;
 - c) les connaissances, compétences et attitudes qui permettent une participation concrète et active aux processus démocratiques au sein de l'UE¹³;
 - d) une plus grande prise de conscience de la diversité et des identités culturelles européennes et mondiales.
3. Il est essentiel de promouvoir les valeurs européennes communes et la citoyenneté démocratique à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, quel qu'en soit le type, ainsi que pour les personnes de tous âges. Il s'agit de réfléchir à de nouvelles activités d'éducation et de formation aux niveaux national et européen et de renforcer les actions existantes, ainsi qu'à la volonté de coopérer et de convenir, le cas échéant, d'outils, de contenus, d'approches, de définitions et d'objectifs communs afin de répondre aux besoins et aux attentes des citoyens européens et de continuer à contribuer au projet européen et de le défendre face aux menaces internes et externes.

¹² Telles qu'elles sont formulées à l'article 2 du TUE et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

¹³ Par exemple grâce à l'initiative citoyenne européenne.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, dans le strict respect de l'autonomie institutionnelle et de la liberté académique, et en fonction des circonstances nationales, à:

1. **PROMOUVOIR DAVANTAGE** les valeurs européennes communes et la citoyenneté démocratique en tant que facteurs de cohésion et d'inclusion¹⁴, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, quel qu'en soit le type (formelle, non formelle et informelle) dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. À cet effet, il convient:
 - a) **D'ENCOURAGER** le développement de l'éducation à la citoyenneté, fondée sur les compétences citoyennes et d'autres compétences, dans le cadre des politiques, stratégies et plans nationaux en matière d'éducation et de formation, à tous les niveaux et quel qu'en soit le type, en particulier dans le cadre de l'instruction obligatoire et de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), ainsi que par l'intermédiaire d'autres institutions publiques, telles que les bibliothèques.
 - b) **D'AMÉLIORER** la connaissance et la compréhension de l'UE, en particulier de son histoire, de ses symboles, de ses objectifs et de son fonctionnement, y compris de ses interactions avec les processus démocratiques des États membres, ainsi que des grands enjeux qui façonnent la vie politique européenne.
 - c) **DE CONTRIBUER** au renforcement d'un sentiment positif et inclusif d'identité et d'appartenance aux niveaux local, régional, national et de l'UE, reposant sur des valeurs européennes communes.
 - d) **DE SENSIBILISER** à la pertinence de l'éducation et de la formation culturelles formelles, non formelles et informelles afin de contribuer à la prise de conscience à la fois de la diversité des sociétés européennes, de leurs valeurs communes et de leurs références culturelles.

¹⁴ Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (JO C 195 du 7.6.2018, p. 1)

- e) DE RENFORCER les liens essentiels qui existent entre, d'une part, l'éducation aux valeurs européennes communes et à la citoyenneté démocratique et, d'autre part, l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté numérique, en permettant aux apprenants et aux citoyens européens de s'adapter à des sociétés démocratiques, équitables, durables et numériques, de participer à ces sociétés et de s'y engager activement, dans le cadre un processus d'apprentissage tout au long de la vie.
 - f) Compte tenu des défis sociaux que représentent notamment la sécurité numérique et la protection de la vie privée, le cyberharcèlement, la désinformation, les discours de haine et la radicalisation, DE DÉVELOPPER des mesures efficaces d'éducation aux médias, en particulier dans les environnements numériques et les sur les réseaux sociaux, en mettant plus spécialement l'accent sur la pensée critique et la sensibilité éthique, afin de donner aux citoyens les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause.
2. INTÉGRER dans le cadre spécifique de l'enseignement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique le souci permanent de veiller à l'égalité et à la diversité. À cet égard, il convient:
- a) D'INSTAURER une culture de l'inclusion avec des mécanismes permettant de détecter les éventuelles dynamiques d'exclusion, de discrimination et de violence fondées sur des motifs tels que l'origine, l'appartenance à des groupes minoritaires, le handicap, le genre, l'orientation sexuelle ou d'autres circonstances personnelles ou sociales, et de prendre des mesures pour y remédier.
 - b) D'ENCOURAGER les actions axées sur les personnes nouvellement arrivées dans l'UE afin de faciliter l'acquisition de compétences citoyennes, en tenant compte de leurs cadres culturels d'origine et, en fonction des circonstances nationales, DE FAVORISER l'élaboration de supports, projets et processus éducatifs et de formation reposant sur une approche interculturelle.

3. PRÉCONISER des lignes directrices, des contenus, des méthodes ainsi que des actions dans le domaine de l'éducation et de la formation qui soient de qualité, innovants, participatifs et inclusifs, adaptés au contexte de l'Union européenne et aux caractéristiques spécifiques des différents systèmes d'éducation et de formation, et qui facilitent le développement des compétences citoyennes, l'acquisition de valeurs européennes communes et les apprentissages relatifs à l'UE. En conséquence, il convient le cas échéant:
- a) DE PRENDRE CONSCIENCE du fait que la coopération avec des organisations internationales peut contribuer à renforcer le développement des compétences citoyennes et l'acquisition de valeurs européennes communes; en particulier, en ce qui concerne le Conseil de l'Europe, DE FAIRE UN MEILLEUR USAGE de la charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme et du cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie dans le contexte de l'UE; DE TENIR COMPTE de ses initiatives et de ses outils visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme et à renforcer la connaissance de notre histoire européenne commune et la prise de conscience de notre unité au sein de la dimension multiculturelle des sociétés européennes¹⁵.
 - b) DE PROMOUVOIR la coopération par l'échange de bonnes pratiques entre les établissements d'enseignement et de formation et tous les acteurs de l'éducation concernés au niveau de l'UE en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes; D'ENVISAGER une coopération autour de contenus et d'approches communs.
 - c) DE S'ADRESSER à des apprenants divers, en créant des supports faciles à lire très largement accessibles et en adaptant les formats et le contenu aux différents groupes.

¹⁵ À cet égard, on pourra tenir compte d'initiatives consolidées telles que le Centre européen pour les langues vivantes ou d'initiatives plus récentes telles que l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe.

- d) D'ENCOURAGER le volontariat et les activités d'éducation et de formation non formelles et informelles dans le développement des compétences liées à la promotion de valeurs communes, de la solidarité, de l'engagement social et de la citoyenneté démocratique; DE PROMOUVOIR la reconnaissance et l'actualisation de ces expériences formatrices, par exemple au moyen de microcertifications.
 - e) DE FACILITER une approche numérique et DE PROMOUVOIR la création de contenus informatifs, éducatifs et de communication liés à la citoyenneté démocratique et aux valeurs européennes communes, dans des formats adaptés aux nouveaux canaux de la société de l'information et de la communication.
4. AIDER les établissements d'enseignement et de formation à favoriser un environnement approprié qui offre des possibilités d'exercice et d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation démocratique par la pratique. À cet effet, il convient:
- a) D'ÉLIMINER tous les types de discrimination et de ségrégation dans les environnements d'apprentissage, de manière à en faire des espaces sûrs et inclusifs, exempts de toute forme de violence et compatibles avec les valeurs de pluralisme, de tolérance, de respect, de justice, de solidarité, d'équité et d'égalité de genre.
 - b) DE PROMOUVOIR le droit des enfants et des jeunes d'être entendus et de participer pleinement à la vie sociale, éducative, culturelle, artistique et récréative de leur environnement, afin de faciliter l'apprentissage progressif de la citoyenneté active.

- c) D'ENCOURAGER la participation des apprenants, des enseignants, des formateurs, des éducateurs, des responsables d'établissements d'enseignement et de formation, des parents, des familles et des aidants dans les enceintes participatives, qu'elles soient formelles ou informelles, ainsi que la collaboration et les échanges entre eux.
- d) DE CONTINUER À PROMOUVOIR la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, les écoles, les centres de formation, les organisations de jeunesse, les institutions culturelles et l'ensemble de la communauté, sous la forme de synergies entre l'éducation et la formation formelles, non formelles et informelles, selon une approche englobant tous les acteurs de l'école, afin que tous leurs membres¹⁶ participent activement et en collaboration et contribuent à créer un espace positif, sûr et digne de confiance qui favorise le bien-être des apprenants, des enseignants et des éducateurs.
- e) DE FOURNIR un soutien et des ressources adéquats aux enseignants, aux formateurs, aux éducateurs, aux responsables d'établissements d'enseignement et de formation, aux parents, aux familles et aux aidants, dans la mission essentielle qui est la leur d'aider les apprenants à développer des compétences pour la vie sociale et civique et pour l'exercice de la citoyenneté démocratique.
- f) DE FAVORISER l'acquisition de compétences liées aux valeurs européennes communes et à la citoyenneté démocratique dans le cadre de la formation initiale, de l'entrée en service et du perfectionnement professionnel continu des responsables d'établissements d'enseignement et de formation, des enseignants et des formateurs à tous les niveaux; DE RENFORCER la valeur de ces expériences formatrices dans l'accès à la profession d'enseignant et dans le développement professionnel des enseignants.

¹⁶ Y compris les responsables d'établissements d'enseignement et de formation, les enseignants, les formateurs et les autres membres du personnel enseignant, les élèves, les étudiants, les parents, les familles, les tuteurs légaux et les aidants, ainsi que les autres parties prenantes: services à la jeunesse, animateurs socio-éducatifs, autorités locales, organisations non gouvernementales, entreprises, syndicats, bénévoles, etc.

- g) DE PROMOUVOIR la démocratisation des établissements d'enseignement et de formation et leur conversion en modèles pour la construction de valeurs citoyennes, en favorisant la gouvernance et la participation au sein de leurs processus d'organisation et de gestion sur la base de valeurs européennes communes.
5. PROMOUVOIR la participation des enseignants, du personnel éducatif et des responsables d'établissements d'enseignement et de formation aux instruments, programmes et initiatives existants aux niveaux européen, national, régional et local qui mettent au premier plan et renforcent l'enseignement et la promotion des valeurs européennes communes, la citoyenneté démocratique, l'engagement citoyen, la connaissance de l'Union et de son fonctionnement, ainsi que la participation active aux processus démocratiques; de même, FAVORISER une visibilité et une diffusion accrues, ainsi que l'innovation et l'échange de bonnes pratiques dans ces domaines.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, conformément à leurs compétences respectives, à:

1. DONNER DAVANTAGE DE POIDS à l'éducation aux valeurs européennes communes et à la promotion de la citoyenneté démocratique dans le programme stratégique en matière d'éducation et de formation. Pour ce faire, il convient:
- a) D'ENVISAGER D'INTÉGRER cette dimension de manière renforcée et plus visible dans les propositions relatives à la poursuite du développement de l'espace européen de l'éducation d'ici à 2025 et au deuxième cycle (2026-2030) du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030).

- b) DE CONTINUER À PROMOUVOIR la diffusion et l'échange de bonnes pratiques, les activités d'apprentissage entre pairs et le partage d'informations sur les mesures qui favorisent le développement de valeurs communes, un sentiment d'appartenance à l'UE et les compétences citoyennes, et qui améliorent la qualité de l'éducation à la citoyenneté dans tous les États membres, y compris par l'utilisation des technologies numériques; DE RENFORCER en permanence la mise en réseau, la coopération et la recherche, afin de disposer des meilleures données et informations, et de partager les meilleures pratiques éducatives dans ce domaine.
 - c) DE RENFORCER les synergies et la coordination entre les politiques dans les domaines liés aux valeurs communes et à la citoyenneté démocratique, en particulier celles qui s'adressent aux enfants et aux jeunes, afin d'accroître leur incidence systémique.
 - d) D'INSISTER SUR l'importance de la reconnaissance des expériences, projets d'éducation et de formation et personnalités inspirantes, au niveau national et transnational, en lien avec les valeurs européennes communes, la citoyenneté démocratique et la connaissance de l'Union européenne et de ses processus démocratiques, par exemple au moyen de labels, de badges et d'autres initiatives pertinentes.
 - e) DE PROMOUVOIR l'organisation de célébrations, simulations, initiatives et concours communs et symboliques comme moyens de faire l'expérience de la démocratie et de rapprocher la réalité de l'Union européenne de la communauté éducative¹⁷, au niveau tant national qu'européen.
2. PROMOUVOIR l'éducation à la citoyenneté numérique et FAIRE PROGRESSER la transformation numérique fondée sur des valeurs dans l'éducation et la formation en élaborant des approches axées sur les droits de l'homme et l'humanisme numérique¹⁸.

¹⁷ Comme les événements de simulation de négociations à l'intention des élèves et étudiants qui sont organisés par les institutions de l'UE, y compris le Conseil (ConSIMium) et le Parlement européen (Euroscola et programme "École ambassadrice" du Parlement européen), ou d'autres initiatives menées avec la collaboration des États membres (programme "Back to School").

¹⁸ L'humanisme numérique offre une approche centrée sur l'humain pour composer avec la transformation numérique et réglementer les technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, en garantissant le facteur humain dans le contexte des systèmes de prise de décision automatisés.

3. FAVORISER l'interaction et la compréhension entre tous les citoyens européens. À cet effet, il convient:
- a) D'ENCOURAGER la mobilité, le jumelage et la coopération transnationale au sein de l'ensemble de la communauté éducative européenne - élèves, étudiants, stagiaires, enseignants, personnel éducatif, bénévoles et responsables - à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation; DE METTRE L'ACCENT sur les possibilités qu'offrent la mobilité et les échanges sur le plan de la formation en termes de dialogue interculturel, de citoyenneté active, de promotion des valeurs communes et de développement d'un sentiment d'appartenance à l'Union européenne, ainsi que pour ce qui est du renforcement de la dimension européenne de l'éducation et de la prise de conscience, plus intense et plus directe, par le citoyen, de son identité européenne.
 - b) DE RENFORCER l'apprentissage et la connaissance des langues (y compris des langues régionales et minoritaires) et des cultures des États membres, le cas échéant et dans des contextes formels, non formels et informels¹⁹, afin de promouvoir la compréhension et l'unité de tous les Européens dans leurs identités diverses, ainsi que le développement des compétences citoyennes.
4. RENFORCER et APPROFONDIR la coopération européenne et internationale dans le domaine de l'éducation et de la formation sur la base de nos valeurs européennes communes et des valeurs et principes essentiels en matière d'éducation qui définissent les systèmes européens d'éducation et de formation. En conséquence, il convient:

¹⁹ À cet effet, il est utile de continuer à soutenir le recours au cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer.

- a) À tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation, le cas échéant, DE S'INSPIRER des étapes du développement de l'intégration européenne mises en œuvre dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la stratégie européenne visant à renforcer les établissements d'enseignement supérieur²⁰ - tels que les alliances entre universités européennes, ou, dans le secteur de l'EFP, les centres d'excellence professionnelle - afin d'approfondir la coopération et d'accentuer les progrès vers un espace européen de l'éducation ancré dans nos valeurs européennes communes.
- b) DE CONTINUER DE COOPÉRER afin de poursuivre le développement de systèmes d'assurance de la qualité plus rigoureux pour renforcer les normes de qualité communes, la transparence, la reconnaissance et la mobilité au sein de l'espace européen de l'éducation et de l'espace européen de l'enseignement supérieur, ainsi que de contribuer à une Europe plus solidaire.
- c) DE CONTINUER à ÉTENDRE et à RENFORCER progressivement cette coopération fondée sur des valeurs, non seulement à l'égard des partenaires candidats, mais aussi des pays tiers, en particulier ceux du voisinage européen, afin de favoriser les liens et de renforcer les systèmes d'éducation, de formation et de recherche dans le monde entier. Tout cela contribuera à renforcer la connaissance de l'Union européenne, à promouvoir les valeurs communes de l'Union et de ses États membres, à faciliter le dialogue politique international et la diplomatie européenne, ainsi qu'à favoriser le développement de la citoyenneté démocratique.

²⁰ Conclusions du Conseil sur une stratégie européenne visant à renforcer les établissements d'enseignement supérieur pour l'avenir de l'Europe (JO C 167 du 21.4.2022, p. 9).

INVITE LA COMMISSION, conformément aux traités et dans le respect du principe de subsidiarité et des situations nationales, à:

1. METTRE EN VALEUR l'éducation à la citoyenneté et accorder davantage d'importance et de visibilité à la contribution que le secteur de l'éducation et de la formation peut apporter aux initiatives et stratégies européennes liées au renforcement des valeurs européennes communes, de la citoyenneté démocratique et de la connaissance de l'UE.
2. En coopération avec les États membres, RENFORCER et METTRE AU PREMIER PLAN l'éducation à la citoyenneté démocratique au sein des groupes de travail du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation, et en particulier du groupe de travail sur l'égalité et les valeurs dans l'éducation et la formation.
3. INTÉGRER l'éducation à la citoyenneté démocratique et les valeurs européennes communes dans les processus existants de suivi des systèmes et des politiques d'éducation et de formation, en évitant une charge administrative supplémentaire pour les États membres. À cet effet, il convient:
 - a) En tenant compte des sources de données internationales comparables déjà disponibles ou qui le seront prochainement, D'UTILISER l'expertise du Groupe permanent sur les indicateurs et critères d'évaluation en éducation pour ÉTUDIER comment élaborer une approche améliorée des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans le domaine des compétences citoyennes dans l'UE, tant pour ceux qui sont déjà disponibles que pour ceux qui sont en cours d'élaboration.
 - b) D'INCLURE, dans les prochaines éditions du rapport de suivi de l'éducation et de la formation, le suivi de l'évolution des compétences citoyennes, qui font partie des compétences clés des systèmes nationaux d'éducation et de formation, dans la mesure où de nouvelles données et d'autres données probantes sont disponibles, ainsi que des informations actualisées sur les mesures stratégiques nationales.

4. CONTRIBUTUER à accroître les connaissances et à aider les États membres à accéder à des données et des outils essentiels pour alimenter leur réflexion, recenser les enseignements tirés et faire progresser leurs pratiques éducatives, tout en évitant une charge administrative supplémentaire pour les États membres, qui pourraient décider de participer sur une base volontaire aux initiatives envisagées. Pour ce faire, il convient:
- a) D'ÉLABORER régulièrement et en plus grand nombre des études, des rapports et des travaux de recherche comparatifs et fondés sur des données probantes, afin d'approfondir la connaissance de ce qui est fait dans les systèmes d'éducation et de formation pour développer les compétences citoyennes et des effets de cette action sur les acquis d'apprentissage, la promotion des valeurs européennes communes, la citoyenneté démocratique et la connaissance de l'UE²¹. Par conséquent, il convient, entre autres:
- DE DRESSER un recueil des nombreuses initiatives et bonnes pratiques mises en œuvre par les États membres sur tous ces sujets, afin de disposer d'une vue d'ensemble plus complète.
 - D'ÉLABORER un nouveau rapport Eurydice sur l'éducation et la formation à la citoyenneté dans les établissements européens d'enseignement et de formation.
 - DE PROMOUVOIR des études et des enquêtes spécifiques au niveau européen afin d'évaluer le degré de connaissance de l'UE et de son fonctionnement, le sentiment d'appartenance, la participation active et la connaissance des droits et des devoirs qui découlent de la citoyenneté européenne, en reliant l'éducation et la formation aux secteurs de la jeunesse, de la culture et de la justice, entre autres.

²¹ La dernière enquête internationale sur l'éducation civique et l'éducation à la citoyenneté, menée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, remonte à 2016, et le dernier rapport Eurydice sur l'éducation à la citoyenneté dans les écoles européennes, élaboré par la Commission, à 2017.

- b) En s'appuyant sur les résultats des travaux du groupe de travail sur l'égalité et les valeurs dans l'éducation et la formation, en coopération avec le Conseil de l'Europe, et en recourant au cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie élaboré par ce dernier, D'ENVISAGER la possibilité de DÉVELOPPER, à l'intention des apprenants et des éducateurs, un cadre de compétences complémentaire spécifique pour l'éducation à la citoyenneté active et démocratique qui soit adapté au contexte de l'UE. Cela permettrait en outre d'évaluer les compétences de la même manière que d'autres cadres existants de l'UE²², en recherchant des synergies avec ceux-ci.
- c) D'ÉLABORER des lignes directrices sur la méthodologie, le contenu et la formation des enseignants afin d'améliorer l'offre et la qualité de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans tous les États membres, qui pourraient servir de référence pour les décideurs politiques.
- d) DE PROMOUVOIR, à titre volontaire pour les États membres, l'élaboration de modules de formation spécifiques sur l'éducation à la citoyenneté démocratique dans l'UE à l'intention des enseignants, des formateurs et des dirigeants, ainsi que des décideurs politiques, fondés sur les valeurs européennes communes, la citoyenneté démocratique, les compétences citoyennes de l'UE et d'autres compétences clés connexes, en particulier au moyen de programmes pertinents de l'UE²³ et de plateformes en ligne telles que la plateforme éducative destinée aux établissements scolaires européens.

²² Par exemple, GreenComp, DigComp, LifeComp et EntreComp.

²³ Par exemple, dans le cadre du programme Erasmus + et d'initiatives telles que les académies Erasmus + des enseignants.

5. En ce qui concerne le programme Erasmus +²⁴, IMPRIMER UN NOUVEL ÉLAN à la quatrième des grandes priorités de la mise en œuvre du programme, à savoir "la participation à la vie démocratique, les valeurs communes et l'engagement citoyen", ainsi qu'à la connaissance de l'UE et à la mobilité. À cet effet, il convient:
- a) Dans la mise en œuvre de ces actions, DE SOULIGNER la nécessité d'étoffer les connaissances sur l'UE, ses objectifs, ses processus démocratiques et son fonctionnement, ainsi que sur la valeur ajoutée qu'elle représente; à cette fin, et entre autres choses, D'ENVISAGER D'INCORPORER des outils destinés à garantir une meilleure connaissance de l'UE et des valeurs européennes communes, tels qu'un module d'apprentissage adapté à l'âge et au profil du participant, préalablement ou parallèlement à une mobilité à des fins d'apprentissage ou à un partenariat de coopération. Il convient de veiller tout particulièrement à ne pas créer d'obstacles à l'accès au programme.
 - b) DE METTRE L'ACCENT sur l'éducation à la citoyenneté et les valeurs européennes communes dans les modules de formation et les possibilités d'apprentissage prévus dans le cadre de l'initiative "académies Erasmus+ des enseignants".
 - c) DE CONTINUER À INTENSIFIER la coordination, la visibilité et la diffusion de toutes les initiatives menées au niveau de l'UE qui contribuent au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique de l'UE, ainsi qu'à la création de véritables réseaux d'interactions à même d'associer la communauté de l'éducation et de la formation à la construction commune de l'UE, telles que eTwinning et la plateforme éducative destinée aux établissements scolaires européens, la plateforme électronique pour l'éducation des adultes en Europe (EPALE), les actions Jean Monnet, les alliances d'universités européennes ou les centres d'excellence professionnelle.

²⁴ Règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013 (JO L 189 du 28.5.2021, p. 1).

- d) DE CONTINUER À SUPPRIMER les obstacles bureaucratiques et DE FACILITER la participation au programme, en tenant compte de la situation spécifique des petits établissements et de ceux situés dans des zones rurales, reculées, périphériques et moins développées ou dans des régions ultrapériphériques, ou encore au sein d'environnements défavorisés.
- e) DE RATTACHER DAVANTAGE les actions du programme à d'autres initiatives relevant du programme "Citoyens, égalité, droits et valeurs" (CERV)²⁵ ou du programme "Corps européen de solidarité" (CES)²⁶.
-

²⁵ Règlement (UE) 2021/692 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 établissant le programme "Citoyens, égalité, droits et valeurs" et abrogeant le règlement (UE) n° 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 390/2014 du Conseil (JO L 156 du 5.5.2021, p. 1).

²⁶ Règlement (UE) 2021/888 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le programme "Corps européen de solidarité" et abrogeant les règlements (UE) 2018/1475 et (UE) n° 375/2014 (JO L 202 du 8.6.2021, p. 32).

Contexte politique

Conseil de l'Union européenne

1. Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO C 189 du 4.6.2018, p. 1)
2. Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (JO C 195 du 7.6.2018, p. 1)
3. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe (JO C 415 du 1.12.2020, p. 16)
4. Résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030) (JO C 66 du 26.2.2021, p. 1)
5. Conclusions du Conseil sur l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de promouvoir la réussite éducative pour tous (JO C 221 du 10.6.2021, p. 3)
6. Recommandation du Conseil du 5 avril 2022 visant à jeter des ponts pour une coopération européenne efficace dans le domaine de l'enseignement supérieur (JO C 160 du 13.4.2022, p. 1)
7. Conclusions du Conseil sur une stratégie européenne visant à renforcer les établissements d'enseignement supérieur pour l'avenir de l'Europe (JO C 167 du 21.4.2022, p. 9)
8. Conclusions du Conseil sur les aptitudes et les compétences pour la transition écologique (JO C 95 du 14.3.2023, p. 3)
9. Résolution du Conseil sur l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025 et au-delà (JO C 185 du 26.5.2023, p. 35)

Déclarations ministérielles

10. Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination (Paris, 17 mars 2015)

Commission européenne

11. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture – Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg (COM(2017) 673 final)
12. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 (COM(2020) 625 final)
13. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'espace européen de l'éducation (COM(2022) 700 final)

Parlement européen

14. Résolution du Parlement européen du 11 novembre 2021 sur l'espace européen de l'éducation: une approche globale commune (2020/2243(INI)) (JO C 205 du 20.5.2022, p. 17)
15. Résolution du Parlement européen du 6 avril 2022 sur le déploiement de mesures en faveur de l'éducation civique (2021/2008(INI)) (JO C 434 du 15.11.2022, p. 31)